Concertation publique
Face au risque de submersion, quel projet de territoire…. ?

Pour anticiper l'évolution climatique, la stratégie littorale se décline en un programme d'actions pour lutter contre les risques de submersion marine, l'érosion et les éboulement de falaises. Le premier PAPI Bresle-Somme-Authie établi sur la période 2016-2023 constitue le plan d'action du syndicat mixte baie de Somme pour le volet inondation de cette stratégie.

Le Syndicat Mixte de la Baie de Somme a missionné le groupement d'étude ARTELIA pour concevoir dés à présent les aménagements et les ouvrages qui seront réalisés à partir de2023, et qui permettront d'assurer une protection aux submersions marines jusqu'en 2065.

Le 20 août dernier, le Syndicat Mixte lançait le premier atelier de la concertation publique. Il avait pour objectif d'inviter les participants à se projeter sur le long terme pour défendre différentes stratégies de lutte et d'adaptation aux submersions marines et de décrire leur sentiment de protection résultant.

Le deuxième atelier qui a eu lieu les 6 et 7 octobre 2020, a permis à 53 habitants de s'exprimer sur les différents tracés des nouveaux ouvrages.

Ce travail guidera le Syndicat mixte et son bureau d'études dans le choix définitif de l'implantation et du dimensionnement des ouvrages qui devront être définis précisément pour le début de l'été 2021.

I. En quoi l'atelier 2 a-t-il consisté ?

Le deuxième atelier a été organisé les 6 et 7 octobre 2020 sur deux lieux différents l'un au Nord du territoire du PAPI BSA et l'autre au Sud. Cette configuration a permis de capter un public provenant de tout le territoire et de focaliser les échanges sur les systèmes d'endiguement qui le concerne :

- Le premier atelier, le 06/10 à la salle polyvalente de LANCHERES : pour échanger sur les systèmes d'endiguements des Bas-Champs et de Saint-Valéry-sur-Somme
- Le deuxième atelier, le 07/10 à la salle polyvalente de FAVIERES : pour échanger sur le système d'endiguement Somme-Authie

Pour le premier atelier, 14 personnes étaient présentes, dont 57 % d'habitants, 21.5 % d'élus et 21.5 % d'agents. Pour le second atelier, 39 participants, dont 74.5 % d'habitants et 20.5 % d'élus et 5 % d'agents.

Les éléments de connaissance et les missions en cours du groupement mené par ARTELIA ont été présentés communément aux deux systèmes d'endiguement. Les mêmes questions ont été posées aux participants de ces deux ateliers.

Après une présentation des différentes actions et intentions portées par le Programme d'actions et de Prévention des Inondations (PAPI) de la Bresle-Somme-Authie (PAPI BSA), ainsi que des étapes de leur mise en œuvre opérationnelle(planning prévisionnel des études, de la concertation et des travaux), les participants ont échangé en petits groupes afin de soumettre des propositions de tracés pour les nouveaux ouvrages à créer pour assurer le niveau de protection attendue.

Ces nouveaux ouvrages et aménagements apparaissent sous forme d'intentions dans le PAPI mais leurs tracés et caractéristiques techniques ne sont pas encore actés et le seront pendant les études de maîtrise d'œuvre « conception » lancées actuellement. Ce travail de groupe a permis aux participants d'émettre des propositions argumentées. Ce travail guidera la maîtrise d'œuvre dans la la délimitation des emprises nécessaires à l'accomplissement des travaux.

Le compte-rendu des échanges de ce second atelier est détaillé ci-dessous. Les documents présentés par l'équipe de maîtrise d'œuvre en début de séance sont consultables sur le site internet du SMBS : https://www.baiedesomme.org/

II. Compte-rendu des travaux de groupe

Il est décliné ci-après le compte-rendu des travaux de groupe réalisés lors de la 2ème partie des ateliers.

Ce compte-rendu rapporte, de la manière la plus exhaustive possible, les éléments exprimés par les participants.

Ce travail s'appui sur la présentation faites par le bureau d'étude des différents ouvrages envisagés dans le cadre du PAPI, ainsi que les étapes de leur mise en œuvre.

Pour ce travail de groupe, le groupement ARTELIA a réalisé des cartographies au format A0 par secteur géographique avec un découpage au format A4 par secteur où des aménagements/interventions sont explicités dans la description des actions du PAPI BSA.

Les figures ci-après présentent les documents réalisés et mis à la disposition du public lors de l'atelier n°2.

Des papiers calques pour dessiner dans les cadres au format A4 (chaque cadre ayant un nom (B1, B2, …) ainsi qu'un document pour écrire les arguments ont été distribués à chaque groupe de travail.

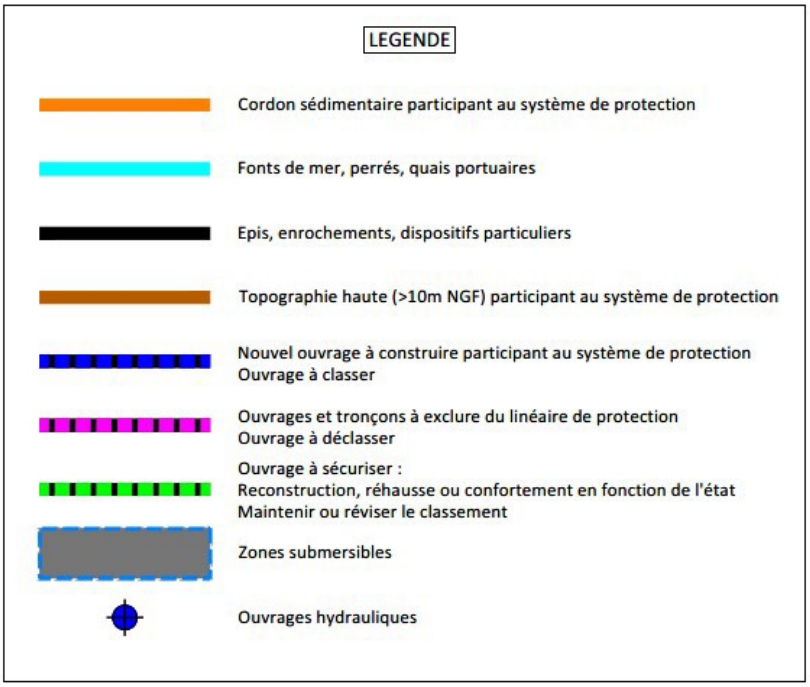
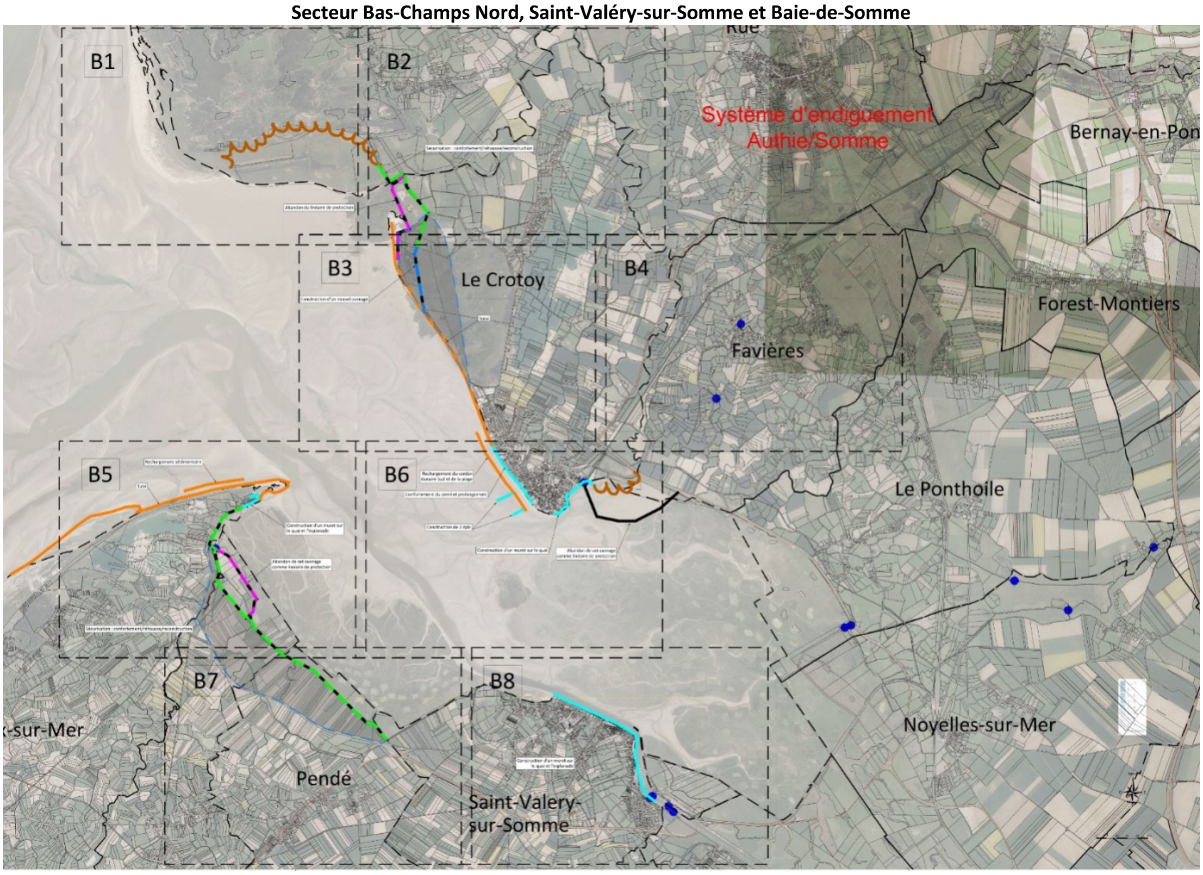


Figure 1: Légendes des cartographies A0 distribuées

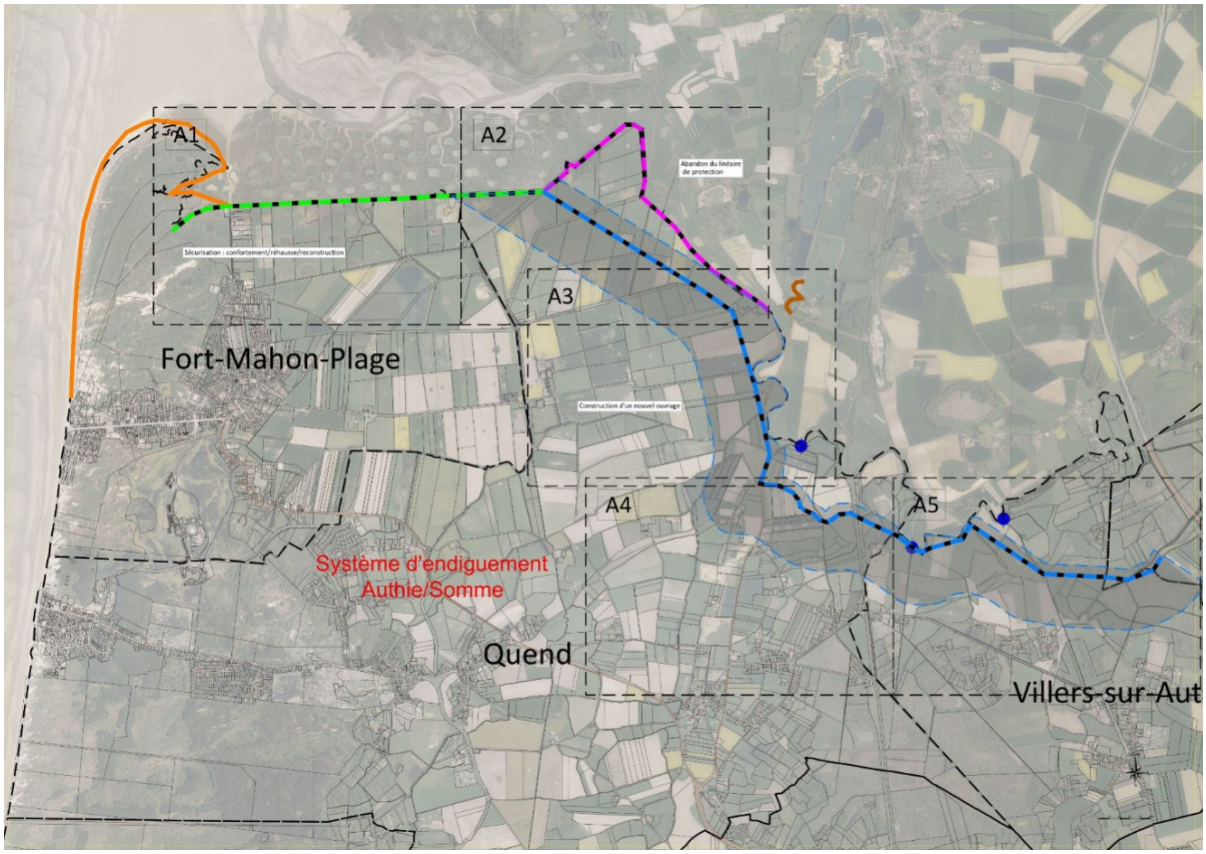
Secteur Bas-Champs Sud



Secteur Bas-Champs Nord, Saint-Valéry-sur-Somme et Baie-de-Somme



Secteur Authie-Sud



a) Les systèmes d'endiguements des Bas-Champs et de Saint-Valéry-sur-Somme

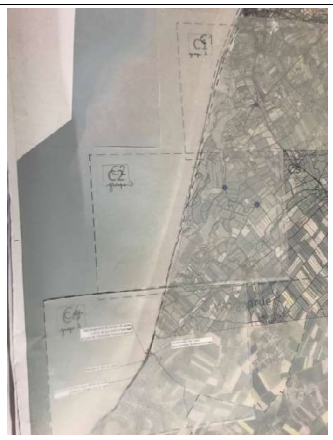
ACTION CONCERNEE : Sécurisation du point d'ancrage du cordon de galets des Bas-Champs

Description de l'action :

- Réaliser une extension de la zone de rechargement du cordon de galet (Déplacement du point d'ancrage officiel vers le Sud)
- Prévoir un rechargement initial de la plage ;
- Envisager la construction d'épis permettant de maintenir les volumes rechargés ;
- Procéder à la réfection du perré.

Groupe 3 : sections C1/C2/C4	Nom du nouvel ouvrage : **Cordon de galets des Bas-Champs**

- Maintien du cordon de galets actuel et construction des 2 épis au niveau d'Ault-Onival pour éviter les risques de submersion des marais des Bas Champs.
- Poursuite de la surveillance attentive des épis 93 à 99



ACTION CONCERNEE : Gestion coordonnée du réseau hydrographique des zones basses arrière littorales des Bas-champs

Descriptif de l'action :

L'action consiste en une étude de définition des modes de gestion différenciés qui doivent être mis en œuvre pour une gestion coordonnée efficace de l'interface fluviomaritime.

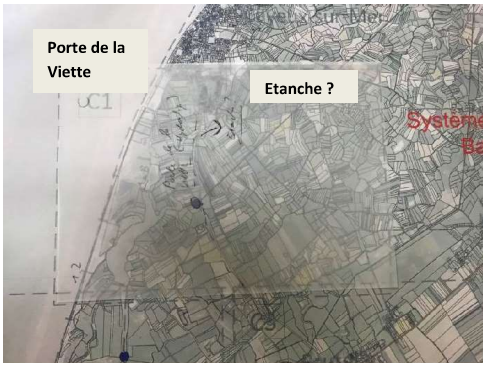
Cette gestion coordonnée doit pouvoir permettre la rétention temporaire à l'intérieur des terres nécessaire lors de surcotes marines. La rétention peut être organisée dans le cadre du réseau hydrographique existant avec l'identification de zones de débordement temporaires assurant la mise en sécurité des personnes et des biens.

Groupe 2 : sections C1/C2	Nom du nouvel ouvrage :	**Système hydraulique des Bas Champs/ porte de la Viette**

Constat :

Lors de la Tempête de1990, passage de l'eau de mer par la buse située porte de la Viette

Mise en place d'un clapet anti-retour au niveau de la porte de la Viette pour disposer d'un casier hydraulique étanche au niveau des bas-champs



Digue de la Gaîté/ Le Hourdel

ACTIONS CONCERNEES :

1. ***Confortement en fonction des suivis du cordon de la route Blanche***

Description de l'action :
Pour assurer la hauteur de protection dans le temps, cela passe par un suivi très régulier du cordon dunaire et son rechargement sédimentaire. Ce cordon est concerné par un double processus d'accrétion /érosion qui, ne rend pas systématique le rechargement sédimentaire :
- L'accumulation par le sud (dérive sédimentaire sud-nord des Bas-Champs) ;
- Et l'érosion depuis l'estran (migration d'un chenal de la Somme).

2. ***Sécurisation du front de mer derrière les quais du Hourdel et façade Est***

Description de l'action :
- Proposer une sécurisation du secteur jusqu'à un objectif de protection au niveau d'un évènement maritime décennal à l'horizon 2065.
- Proposer un aménagement urbain et paysager pour atteindre le niveau de protection attendu.

3. ***Nouvel ouvrage le long de la LIAISON CAROLINE HOURDEL -Sécurisation de la protection sur la liaison Caroline-Hourdel***

Description de l'action :
L'étude, les travaux et l'entretien futur doivent permettre d'atteindre le niveau de protection d'une crue décennal en 2065, sans rupture.
Cet objectif de protection peut-être atteint selon différentes techniques : une rehausse de la protection par une structure accolée à la route, un talus, un muret, une reconstruction partielle. La méthode peut aussi varier d'un tronçon à l'autre de la route existante en fonction de l'altimétrie actuelle.

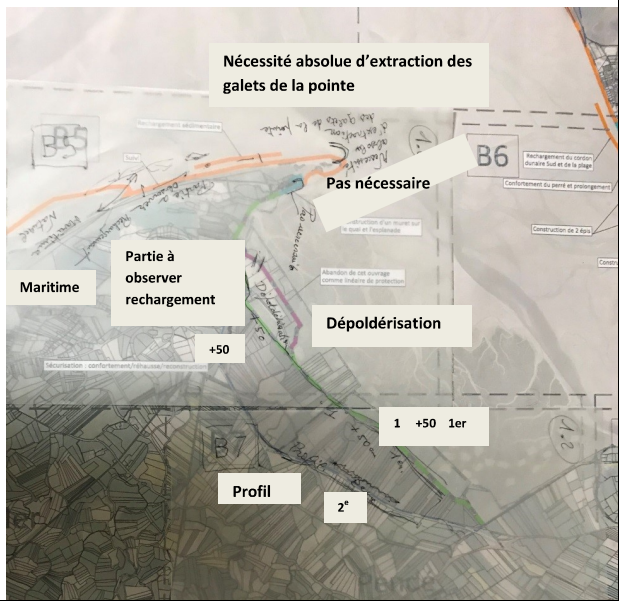
4. ***Sécurisation des ouvrages de protection : Protection rétro littorale dans le cadre de la dépoldérisation de la Caroline et Confortement des digues de la Gaîté***

Description de l'action :
L'objectif de cette action est de proposer une sécurisation du secteur pour un évènement maritime décennal à l'horizon 2065.
Pour permettre d'assurer ce niveau de protection, les digues en terre de second rang (secteur de la Caroline) et de 1er rang voire le 2nd rang (secteur de la Gaîté) doivent être confortées et rehaussées.
Le tracé du dispositif de protection au droit de la digue de la gaîté et de la RD 102 doit être étudié de manière à assurer la cohérence du linéaire dans son ensemble.

:

Groupe 2 : sections B5/B7	Nom du nouvel ouvrage :	Digue de la Gaîté/ Le Hourdel

Du Bois Houdant à la RD 3 : Une réflexion nécessaire sur la RD 3 en vue d'un rehaussement pour servir de digue en second rang.
La digue de la Gaîté à surveiller et à rehausser très légèrement de 30 à 40 cm en premier rang.
Le Hourdel : pas de rehaussement du quai pour l'instant, mais à observer pour l'avenir.
La pointe du Hourdel : extraire régulièrement les galets pour ouvrir l'accès au port.
La route Blanche : petite partie à surveiller et à entretenir par un rechargement en façade maritime (Baie)



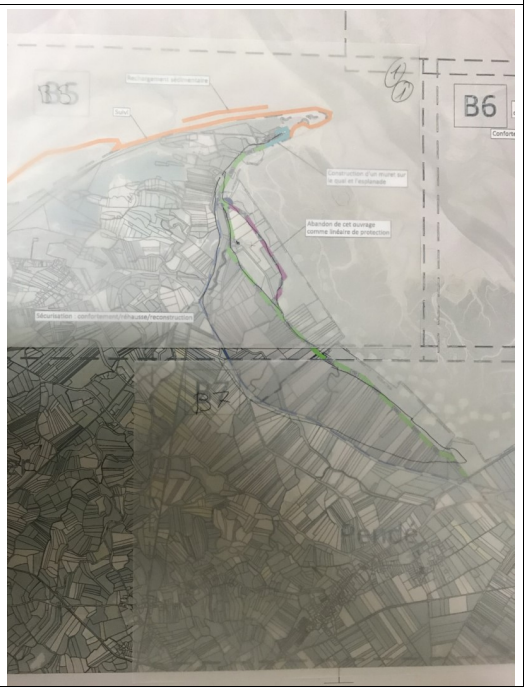
Groupe 3 : sections B5/B7	Nom du nouvel ouvrage :	Digue de la Gaîté

Deux options :
Soit rehaussement et élargissement côté DPM de la digue actuelle en tenant compte du projet de dépoldérisation.
Avantages :
. Moindre coût des travaux
. Digue de 1860 qui n'a pas connu de désordres majeurs
. Evite la difficulté de préemption foncière à l'intérieur des terres par la présence de multiples propriétaires.
Soit préservation en l'état et surveillance de la digue de la Gaîté, et création d'une digue de second rang au niveau de la route départementale.
Inconvénient :
. Une maîtrise foncière difficile



Groupe 1 : sections B5/B7	Nom du nouvel ouvrage : **Digue de la Gaîté**

- Renforcement de la digue de la Gaîté côté mer.
  . <u>Avantage</u> *: Coût moins important (rehaussement moins important de la digue, moins de difficultés de maîtrise foncière, préservation du réseau hydraulique).*
- Digue de second rang (route) à renforcer, à la cote de 7,5 m IGN.
  . <u>Avantage</u> *: La rehausse de la route permet une ouverture visuelle sur la baie.*
- Côté terre : maintenir le système hydraulique des Bas Champs.
- Dans la zone de submersion (450 ha) :
  . Tendre vers une adaptation de l'agriculture (salicornes, moutons de prés salés…)
  . Utilisation de cette zone pour accueillir les surverses de la digue de la Gaîté.



b) Système d'endiguement de Saint-Valéry-sur-Somme (lot n°2)

ACTION CONCERNEE : Rehausse de la protection des quais de Saint-Valéry-sur-Somme

Description de l'action :

- Proposer une sécurisation du secteur jusqu'à un objectif de protection au niveau d'un évènement maritime décennal à l'horizon 2065.
- Identifier les principaux points de vulnérabilité dans le système de protection, lancer une réflexion sur les techniques de protection envisageables (mur en L béton, mur amovible, surélévation de la voirie) y intégrer une réflexion sur l'intégration paysagère des aménagements dans le front de mer

Groupe 2 : secteur B8	Nom du nouvel ouvrage : **Fermeture du système d'endiguement de Saint-Valéry-sur-Somme**

- Fermeture du système d'endiguement à prévoir à l'extrémité ouest du Quai Jeanne d'Arc



c) Le système d'endiguement Somme-Authie (lot n° 2)

Digues du Crotoy (esplanade et route panoramique)

ACTIONS CONCERNEES :

1. ***Gestion coordonnée du réseau hydrographique des zones basses arrière littorales sur le bassin du Dien Favières,Rue***

Descriptif de l'action :

- Permettre la rétention dans les terres en période non favorable à l'évacuation vers la mer
- Gérer les ouvrages hydrauliques (définir et mettre en œuvre un mode de gestion adapté au contexte de chaque point de contrôle) : Mise en place ou remise à niveau d'ouvrages hydrauliques, Mise en place de dispositifs de gestion.

2. ***Construction d'un muret sur l'esplanade et l'arrière du quai du Crotoy***

Descriptif de l'action :

- Proposer une sécurisation du secteur jusqu'à un objectif de protection au niveau d'un évènement maritime décennal à l'horizon 2065
- Intégrer cette protection dans la mise en œuvre d'un front de mer (quais et esplanade Est et ses rues adjacentes) résilient à étudier sous l'angle de la requalification des aménagements existants.

Groupe 5 : Sections B6/B6Bis	Nom du nouvel ouvrage :	**Digues au niveau de l'esplanade du Crotoy**

- B6Bis : Renforcement ou rehaussement de la route panoramique en prévision de la montée du niveau de la mer pour protéger la zone agricole à l'arrière de cet ouvrage (préserver en priorité les hommes et leurs activités (élevage))
  . Utilisation de matériaux nécessaires (devant la digue Mercier) pour renforcer/rehausser la route panoramique
- B6 : Evacuation plus rapide de l'eau de mer par l'aménagement de clapets anti-retour plus grand (devant la digue Mercier).



Changement de l'ouvrage :

- **Les clapets sont beaucoup trop petits**
- **Il serait utile et absolument nécessaire de prévoir des portes bien plus grandes, type guillotine et automatisées**
- **Elles seraient aussi appréciables pour évacuer l'eau de mer au plus vite en cas de submersion**

Matériaux qui pourraient être utilisés pour renforcer la digue /« route panoramique ». Cette route a déjà connu de faibles débordements.

Si le niveau monte, cela deviendra une réelle faiblesse. L'ouvrage est solide mais trop bas

Secteur de la Maye/ Le Crotoy

ACTIONS CONCERNEES :

1. ***Confortement structurel du perré ouest sur tout le linéaire Jules Noiret et prolongement sur le secteur non protégé du front de mer du Crotoy***

Descriptif de l'action :

- Procéder à un confortement structurel du perré sur tout le linéaire Jules Noiret et au prolongement sur le secteur non protégé sur une cote homogène

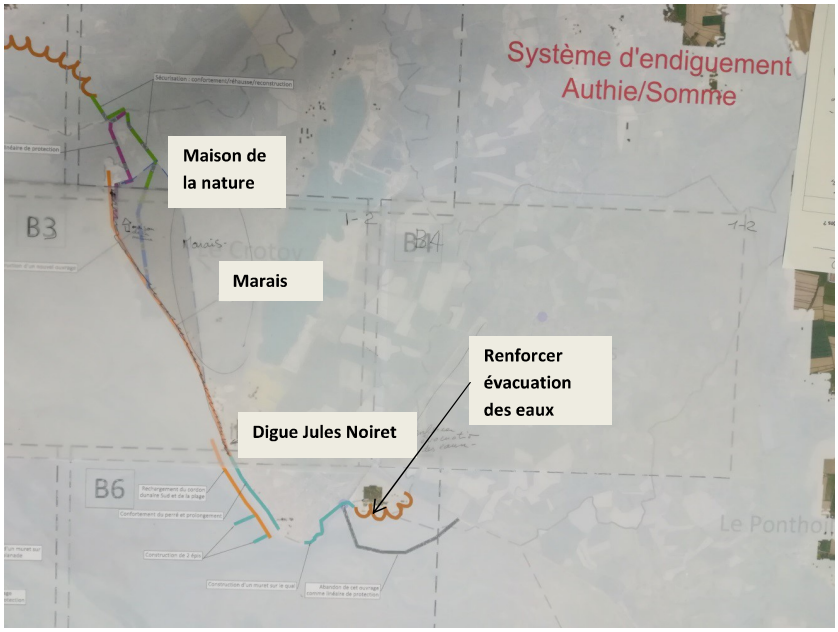
2. ***Suivi du cordon puis construction d'une digue rétro littorale en arrière de la partie Nord du cordon dunaire du Crotoy***

Descriptif de l'action :

- Proposer une sécurisation du secteur jusqu'à un objectif de protection au niveau d'un évènement maritime décennal à l'horizon 2065.
- Envisager une stratégie de recul stratégique sur ce secteur en cohérence avec le maintien de la protection du secteur urbanisé au Sud et l'optimisation de la protection sur estuaire de la Maye comprenant les rives droites et gauches au Nord.
- Arrêter la définition technique d'un ouvrage de protection rétro-littoral, en fonction des évolutions du cordon dunaire nord du Crotoy incluant la rive Nord de la Maye.

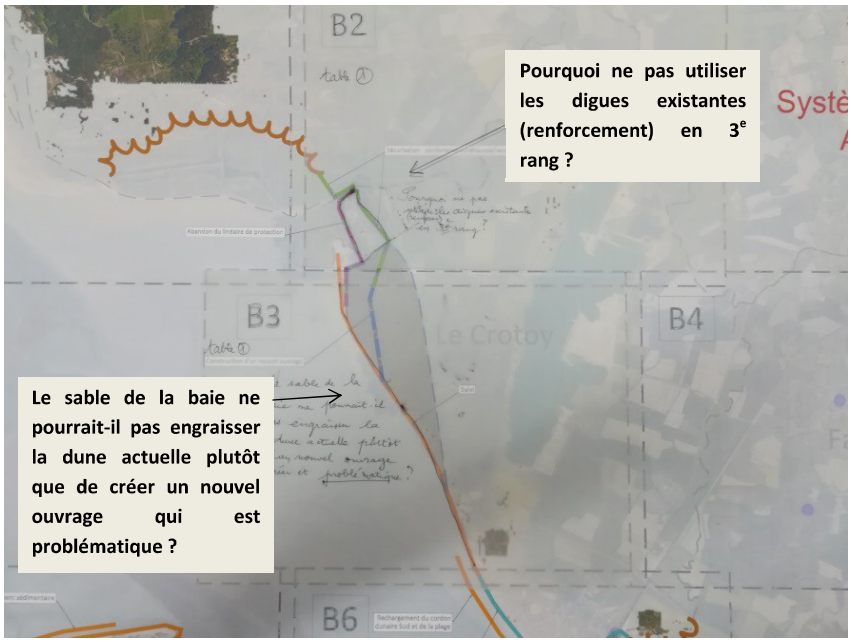
Groupe 2 : Secteurs B3/B4 /B6	Nom du nouvel ouvrage : **Secteur de la Maye/ Le Crotoy**

- B3 : Préservation des marais de la Bassée (urgent). Nécessité de réaliser un rechargement en sable sur le cordon dunaire (avec mise en place de protection type ganivelles, etc.) pour fixer le sable). Besoin probable de construire en complément une digue en matériaux naturels à l'arrière du cordon dunaire jusqu'à la digue Jules Noiret
- B3 : A long terme, renforcer la digue Jules Noiret
- B4 : Renforcement de la capacité d'évacuation de l'eau par un redimensionnement des clapets (problèmes d'évacuation lors des fortes marées)
- B6/B6Bis : Renforcement de la route panoramique pour protéger les maisons de Favières



Groupe 1 : Secteur B2/B3	Nom du nouvel ouvrage : **Secteur de la Maye**

- Renforcement de l'ancienne digue pour disposer d'un ouvrage de protection de troisième rang
- Rechargement massif de sable, notamment sur les endroits fragilisés, pour maintenir le cordon dunaire



Digue de l'Authie Sud

ACTIONS CONCERNEES :

1. ***Gestion coordonnée du réseau hydrographique des zones basses arrière littorale et alluviales de l'estuaire de l'Authie sur les communes de Villers-sur-Authie, Quend, Tigny et Noyelle***

Descriptif de l'action :

- Mettre en œuvre une gestion coordonnée efficace de l'interface fluviomaritime pour permettre la rétention temporaire à l'intérieur des terres lors de surcotes marines avec l'identification de zones de débordement temporaires assurant la mise en sécurité des personnes et des biens
- Gérer, mettre en place ou remettre à niveau des ouvrages hydrauliques (définir et mettre en œuvre un mode de gestion adapté au contexte de chaque point de contrôle) : aux embouchures : fermeture vis-à-vis des remontées marines lors des surcotes, ouvertures lors des niveaux de basse mer, au cœur des réseaux : définir des seuils de vigilance et des actions de contrôle des volumes pour délester les zones les plus vulnérables,
- Favoriser la continuité écologique et/ou sédimentaire

2. ***Sécurisation des digues Sud de la baie d'Authie sur le tronçon préexistant sur la partie Ouest et sur un tracé en recul sur la partie Est.***

Descriptif de l'action :

- Définir les conditions techniques et réglementaires pour la sécurisation du linéaire Sud de la baie d'Authie :
    - Sécuriser le tracé existant sur le linéaire existant du secteur Ouest ;
    - Construire un nouvel ouvrage sur un linéaire en retrait de l'existant (suppression des points de faiblesses liés aux méandres et élargissement de l'ouverture de l'estuaire sur la baie pour une plus grande amplitude du fleuve)

3. ***Réfection et mise à niveau de la porte à flot du canal de Retz***

Descriptif de l'action :

- Réhabiliter, refaire ou remplacer la porte à flot du canal de Retz

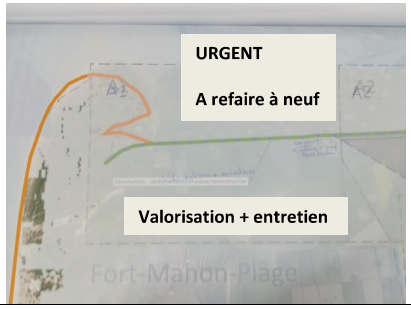
4. ***Sécurisation de l'interface fluviomaritime par construction d'un nouvel ouvrage en rive gauche de l'Authie reliant le plateau aux ouvrages maritimes.***

Descriptif de l'action :

- Mettre en œuvre la sécurisation de l'interface fluviomaritime par construction de nouveaux ouvrages en rive gauche de l'Authie reliant le plateau (topographies hautes de Villers-sur-Authie) aux ouvrages littoraux de la baie
- Affiner le tracé et les modalités techniques de construction de ces ouvrages, validées par les études de conception en cours.

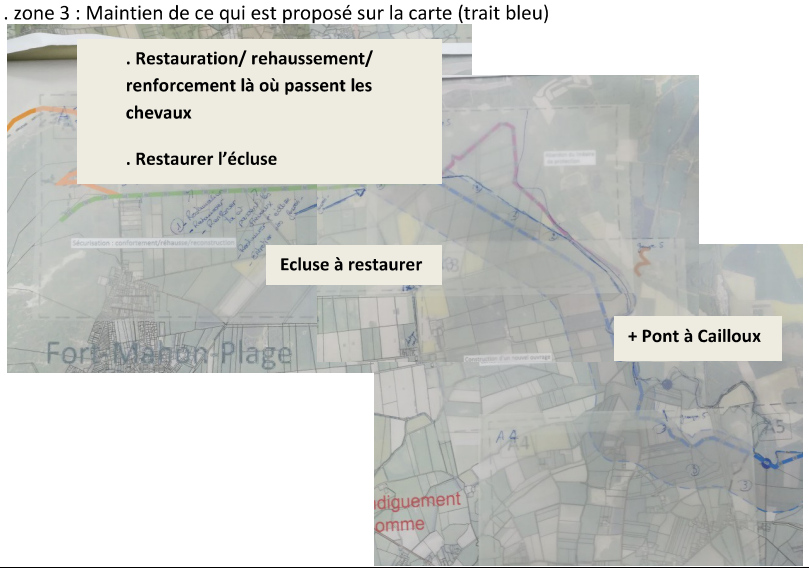
Groupe 2 : Secteurs A1/A2	Nom du nouvel ouvrage : **Digue de l'Authie Sud (Maritime)**

- A1 : Réalisation d'un entretien et rehaussement de la digue et remise en état de la porte à flot du canal de Retz (urgent).
  . Assurer une bonne gestion hydraulique à l'arrière de la digue pour éviter l'assèchement du secteur de Marquenterre et préserver la biodiversité



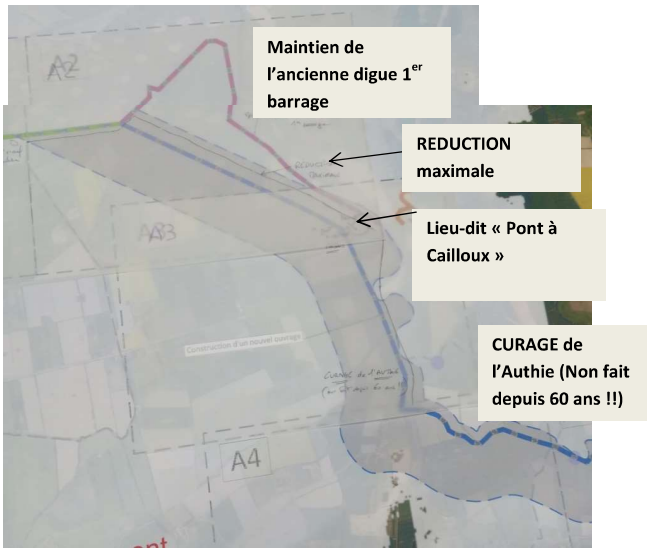
Groupe 5 : Sections A2/A3/A4/A5	Nom du nouvel ouvrage : **Digue de l'Authie Sud (maritime et fluvial)**

- Avant toute chose, dragage de l'Authie pour faciliter le reflux
- Proposition d'un tracé (1 – 2 – 3)
  . zone 1 : Restauration de l'existant (voir propositions sur le calque)
  . zone 2 : Passage le plus au nord possible
  . zone 3 : Maintien de ce qui est proposé sur la carte (trait bleu)



Groupe 2 : Secteurs A2/ A3/A4/A5	Nom du nouvel ouvrage : **Digue de l'Authie Sud (Maritime/ Fluvial)**

- A2 : Maintien de l'ancienne digue qui constitue un premier barrage ;
  . Mise en place d'un suivi et conservation des pâturages (élevage qualitatif) sur cette zone
- A3/A4/A5 et au-delà : Réalisation d'un curage du chenal et du lit mineur de l'Authie jusqu'à la commune de Maintenay (urgent) et récupération des sédiments pour l'élévation des digues
- A3 : Protection du lieu-dit « Pont à Cailloux »



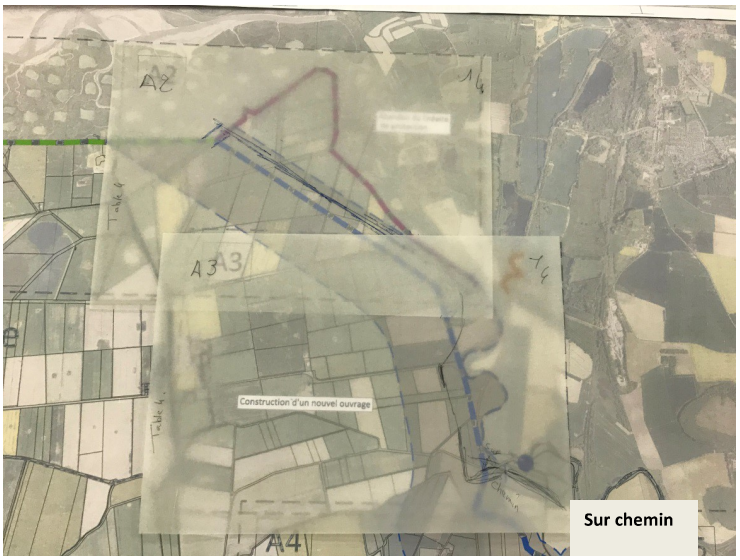
Groupe 6 : Sections A2/A3/A4/A5	Nom du nouvel ouvrage : **Digue de l'Authie Sud**

- Section A3/A4/A5 et au-delà : Réalisation d'un entretien important de l'Authie de Villers au Pont à Cailloux et rehaussement de la digue existante (urgent)
- Section A2 : Préservation du village du Pont à cailloux en construisant une digue entre l'Authie et le village puis reprendre le tracé actuel
- Section A3/A4/A5 : Conserver le tracé actuel et rehausser la digue, puis fermer le système d'endiguement jusqu'à l'autoroute A16 pour protéger les lotissements de mobil-homes et les 15 maisons le long de la rue de Montreuil.



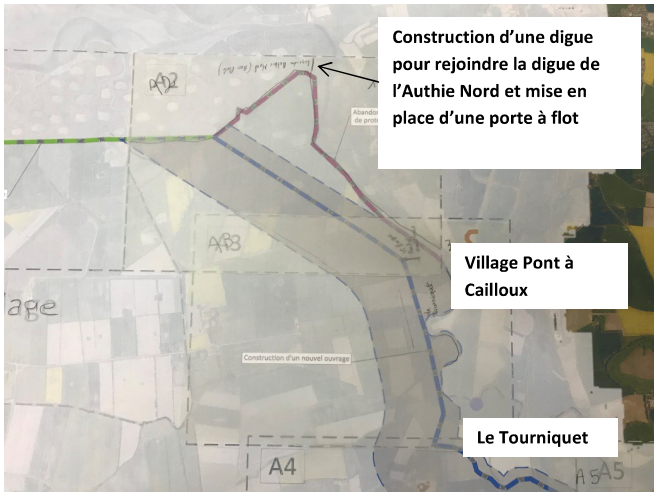
Groupe 4 : Secteurs A1/A2/A3	Nom du nouvel ouvrage : **Digue de l'Authie Sud**

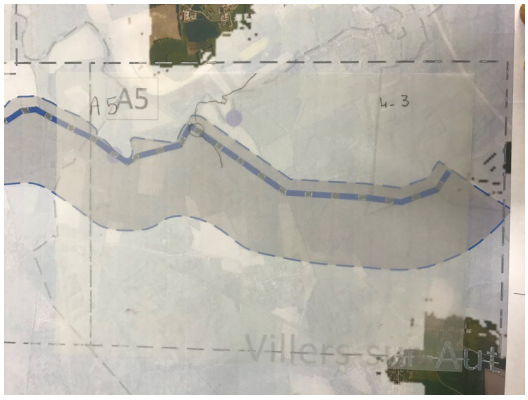
- A1 : Digue (en vert) à conforter mais nécessité de réaliser cela rapidement soit en expropriant les propriétaires, soit en menant au plus vite une concertation avec les personnes concernées
- A2 : Abandon de l'ancienne digue (en rouge) : Quel devenir pour les terrains qui sont en arrière de la digue ?
  . préserver un maximum de maisons
  . réfléchir au devenir des terres agricoles et des huttes de prairies, une concertation indispensable avec les agriculteurs et les propriétaires locaux
- A3 : Tracé de la digue au niveau de la route départementale à revoir : chercher une cohérence avec le terrain en dessinant un tracé moins droit, plus souple, en retrait des méandres. Ne pas oublier la présence de maisons à cet endroit. Quid du devenir de la piste cyclable et de sa passerelle ?



Groupe 3 : Secteurs A2/A3/A4/A5	Nom du nouvel ouvrage : **Digue de l'Authie Sud**

- A2/A3/A4/A5 : Curage du lit de l'Authie impératif pour atténuer les inondations
- A2 : Fermeture de la baie entre la digue de la Houplière et le secteur de la Madelon et mise en place d'une porte à flot
- A3 : Protection nécessaire du village au niveau du Pont à cailloux
- A3 : Recul de la digue pour éviter la zone d'érosion due au méandre de l'Authie
- A4/A5 : Curage du lit de l'Authie en premier lieu, et, si nécessaire, renforcement de l'ouvrage de protection qui suit le cours d'eau de l'Authie

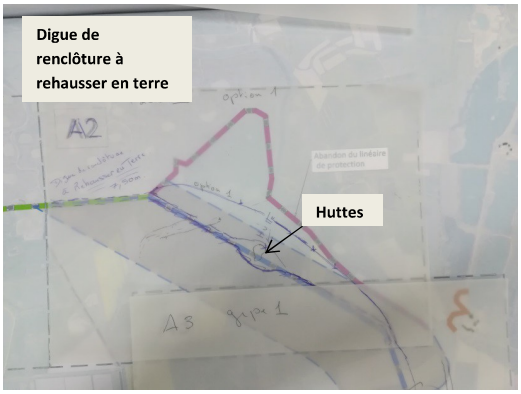


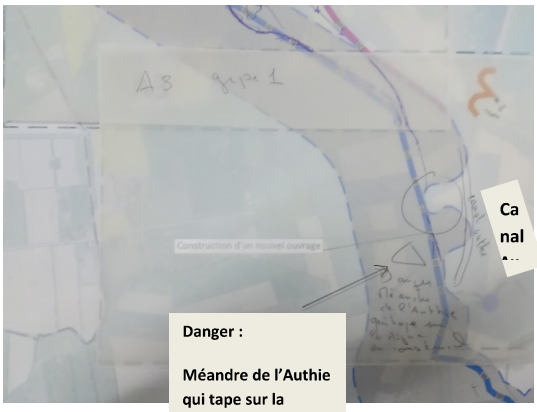


Groupe 1 : Secteur A2/A3	Nom du nouvel ouvrage : **Digue de l'Authie Sud**

Remarque d'ordre général : aucun bâtiment n'apparait sur la carte. Il est difficile de se représenter la réalité de terrain

- A2 : Digue de renclôture à rehausser. Construction d'un nouvel ouvrage à élargir selon un tracé arrondi afin de préserver les terres agricoles et l'élevage
- A3 : Méandre de l'Authie qui viendrait éroder le nouvel ouvrage.
  . Construction d'un canal sur l'Authie sur 500 m pour consolider ce nouvel ouvrage.
  . Dragage de l'Authie (à cause de l'ensablement) et réalisation d'un entretien permanent pour éviter la formation de barrages naturels et faire revenir les oiseaux (plus de nourriture), et pour remettre en place les corridors.





Autres secteurs

Groupe 3 : Hors secteur	**Baie d'Authie (Et la pointe de Routhiauville)**

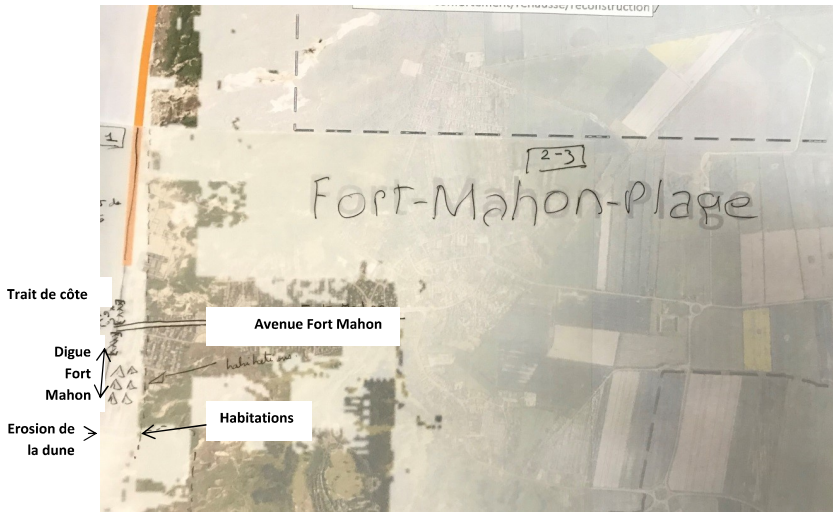
- Ensablement de la Baie d'Authie : *Comment soutenir que nous serons inondés ?*

Groupe 3 : Hors secteur (Sud du secteur A1)	Nom du nouvel ouvrage : **Digue de Fort Mahon Plage**

- Prolongation de la digue actuelle ou mise en place d'une protection en enrochements pour protéger les habitations et fermer le système d'endiguement au Sud

  Argumentation :

  . La partie Sud de la digue ne protège plus la zone habitée. Un rechargement en sable est régulièrement réalisé pour compenser l'érosion de la dune (dune de sable d'environ de 200 à 300 mètres de long). Cette érosion aboutira à une submersion au niveau de la partie Sud de Fort Mahon (cf. pointillés sur la carte) en considérant l'importance de la montée du niveau de la mer.



III. Synthèse, analyse

Les ateliers, qui se sont déroulés dans une ambiance conviviale et constructive, ont permis un bon décryptage des enjeux locaux grâce à la connaissance du territoire des acteurs de terrain.

Une forme de consensus assez large est apparue au fil de ces ateliers sur les différents scénarios proposés par les participants.

L'atelier du 06 octobre sur le territoire des Bas-champs et de Saint-Valery a montré que la population représenté est globalement favorable à:

- une protection entretenue sur les secteurs sensibles (présence d'habitations, de sièges d'exploitation agricole ou d'activités perçues comme importantes);
- un desserrement/élargissement des zones de flux et de reflux par un abandon ponctuel de quelques ouvrages de 1er rang permettant d'abaisser les niveaux d'eau et donc la hauteur des digues de second rang. Cette option semble majoritairement acceptée à partir du moment où aucune habitation n'est concernée. Elle amène également certains participants à réfléchir à une recomposition territoriale en adéquation avec la présence temporaire d'eau de mer.

L'atelier du 07 octobre sur le territoire des baies de Somme et d'Authie a montré que la population représenté est globalement favorable à:

- une protection renforcée sur les secteurs sensibles (présence d'habitations, de sièges d'exploitation agricole ou d'activités perçues comme importantes);
- le maintien voire la rehausse des ouvrages de 1er rang. Cette position semble majoritairement acceptée à partir du moment où les activités en place doivent être maintenues. Les avis des personnes présentes étaient toutefois partagés de manière égale entre le souhait de maintenir la digue de 1er rang à l'entrée de la partie fluviale de l'Authie et la nécessité d'un desserrement/élargissement de la zone de flux et de reflux à cet endroit.
- Le renforcement des ouvrages de second voire de troisième rang déjà existants et le rechargement du trait de cote pour maintenir un cordon dunaire.

Ces différentes propositions vont alimenter la maîtrise d'ouvrage, le SMBS et ses partenaires dans leur travail d'élaboration de différents scénarios pour les tracés de nouveaux ouvrages dans un cadre de systèmes d'endiguement cohérents.

IV. Prochaine étape de la concertation

Le prochain atelier, aura lieu **en janvier 2021. Les modalités de cette concertation seront définies ultérieurement selon les conditions sanitaires qui seront en vigueur**. Toutes les précisions sur la tenue de ces ateliers seront apportées aux participants lors de l'inscription préalable. Ce troisième atelier aura pour objectif, dans un premier temps, de restituer les différents scénarios de nouveaux tracés issus de l'atelier des 6 et 7 octobre, éventuellement adaptés selon les impératifs techniques.

Dans un deuxième temps, les participants s'exprimeront lors de travail de groupe en classant ces scénarios selon un ordre de préférence et en justifiant leur choix.

Ils échangeront, dans un troisième temps, sur la caractérisation des ouvrages par secteur (nature, texture, dimensionnement) à l'appui de photo-types.

Dans un quatrième temps, ils donneront un avis sur la stratégie d'entretien des ouvrages à mettre en place par secteur sur le long terme.

Ce travail guidera la maîtrise d'œuvre, le SMBS et ses partenaires dans le choix définitif des tracés et leur permettra une vision plus précise de la nature des futurs ouvrages et de l'usage futur des aménagements.

Comme l'atelier précédent, les territoires de Somme-Authie (lot n° 2) et des Bas Champs (lot n° 1) seront séparés, c'est-à-dire qu'un atelier portera sur chacun de ces territoires.

Pour toutes informations complémentaires et/ou pour participer au prochain atelier, veuillez consulter le site interne du SMBS : https://www.baiedesomme.org/